

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL

Du 17 juin 2025 / N° 66

Président : Mme Gabrielle Maître-Brusatin, présidente du Conseil général

Secrétaire : Mme Sylvie Koller, secrétaire

Lieu : Centre communal de Vicques, salle au 1^{er} étage

1. Ouverture de la séance

La présidente, **Mme Gabrielle Maître-Brusatin**, ouvre la séance à 18h00. Elle salue formellement les membres du Conseil général et du Conseil communal, la secrétaire, les représentants de la presse, le public, ainsi que M. Thierry Choffat représentant du bureau SD Ingénierie Jura SA.

La séance a été convoquée :

- par publication dans le Journal Officiel n°21 du jeudi 5 juin 2025 ;
- par courriel ;
- par affichage public.

Sont présents : Floriane Beuret, Patrick Cerf, Boris Charmillot, Clovis Chételat, Martial Chételat, Michel Darbellay, Nicolas Dupré, Gabriel Friche, Laura Frund, Eric Lachat, Fabrice Lachat, Gabrielle Maître-Brusatin, Léna Joliat, Alain Munier, Maël Ruffieux, Eric Schaller, Louise Schaller, Laurent Steulet, Damien Voisard, Joseph Zmoos.

Excusés : Martin Clerc, Nicolas Ruchti, Catherine Wolff

20 conseillers généraux sur 23 sont présents. Le quorum est atteint ;

L'ordre du jour est accepté et sera débattu comme suit :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance ;
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 25 mars 2025 ;
3. Questions orales et interventions ;
4. Adoption du Plan spécial « Chemin du Boutchu » à Vicques;
5. Approbation des comptes de l'exercice 2024 de la commune mixte de Val Terbi et des bourgeoisies de Vicques, Vermes et Montsevelier ;
6. Voter un crédit d'investissement complémentaire de 35'000 frs pour la réfection du chemin « Dos Commenray » à Corban ;
7. Communications ;

2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 25 mars 2025

Le procès-verbal de la séance a été envoyé par courriel et est disponible sur le site internet de la commune.

Aucune autre modification n'est demandée, **le procès-verbal de la séance du 25 mars 2025 est accepté à l'unanimité** et son auteure remerciée.

3. Questions orales et interventions

3.1 Une solution durable pour l'UAPE

M. Clovis Chételat s'avance à la tribune pour énoncer la question orale déposée par **M. Martin Clerc** :

« De plus en plus de parents travaillent les deux, ce qui crée une augmentation des besoins de garde d'enfants. La crèche et l'Unité d'Accueil Pour les Écoliers, l'UAPE, ne cessent de se développer et pourtant cela ne suffit pas. Des solutions sont prises dans l'urgence avec un débordement important dans le centre communal. De plus, depuis le Covid, il n'y a plus de respect des accès. Les parents entrent et sortent de tous les côtés.

Le centre communal est devenu une succursale de la crèche. Pour votre information, la salle de musique est occupée par l'UAPE, la salle de réunion (où nous sommes) est utilisée comme salle à manger, la salle multi-usage comme salle de repos des collaborateurs, la cuisinette comme lavabo, un couloir comme garage à poussettes... etc., et l'Atrium comme place de jeux. Pourtant, tout cela devrait normalement tenir dans les locaux de la crèche. Mais c'est devenu trop petit.

Alors les enfants jouent, courent et crient dans le bâtiment toutes portes ouvertes. Mais ce lieu n'est pas prévu pour cela. Il y a l'administration communale et d'autres utilisateurs des salles de réunion. L'Atrium peut être louée en semaine pour des assemblées ou des manifestations.

Bref, le centre communal ne peut pas être à long terme le lieu d'accueil de l'UAPE. Les deux bâtiments doivent être bien séparés, comme cela était prévu dans le projet initial, tout en permettant l'accès à l'ascenseur.

Cette situation est difficile autant pour l'UAPE que pour les autres utilisateurs. Un nouveau bâtiment doit être envisagé, idéalement à proximité de celui actuel, avec une capacité bien plus grande que maintenant afin d'anticiper l'avenir.

Que pense faire le Conseil communal avec cette situation critique de l'UAPE ? «

Réponse de **M. Samuel Rohrbach** :

L'utilité et les usages multiples de notre centre communal ne sont plus à démontrer. C'est un lieu de vie : administration, crèche, cours de gym, rencontres des aînés, séances multiples, théâtre, fêtes, foire du Val Terbi, spectacles divers... Une vraie ruche qui fonctionne à la satisfaction de tous les utilisateurs. Si la salle de l'Atrium est beaucoup utilisée pour des spectacles, elle accueille aussi d'autres activités comme des cours de gym pour les aînés. C'est une salle qui a une certaine polyvalence tout au long de la semaine. Elle accueille aussi parfois des groupes de l'UAPE qui trouvent là un espace pour diverses activités. Les autres locaux du centre connaissent aussi un usage polyvalent. Cette salle a par exemple servi de salle de classe pendant quelques semaines.

La Maison de l'enfance s'est vue attribuer un local, autrefois utilisé par la fanfare pour accueillir l'UAPE. Certes, cela cause parfois du bruit, surtout vu le nombre d'enfants fréquentant l'UAPE. L'administration

en a déjà fait la remarque. Cependant, vaut-il mieux occuper un local pour accueillir dans les meilleures conditions nos jeunes ou le laisser vide pour lui permettre parfois d'accueillir des réunions ?

Depuis quelques semaines, l'UAPE essaie un nouveau fonctionnement pour les repas de midi : les enfants ne mangent plus tous en même temps, mais peuvent se rendre dans le « réfectoire », la salle où nous siégeons ce soir, pour manger et ce quand ils le souhaitent durant les heures de midi. Cette expérience fonctionne bien, elle permet de répartir les nombreux enfants pendant cette pause de midi dans plusieurs locaux et ce pour le bien des utilisateurs de l'UAPE sans préjudice pour les autres utilisateurs du centre communal. A midi, l'administration étant fermée.

Le Conseil communal est pour une exploitation optimale des locaux pour le bénéfice de toutes et tous. Cette expérimentation en est un bon exemple.

Nous faisons aussi face à une augmentation de la fréquentation de l'UAPE. C'est là le côté critique à mon sens : pouvoir accueillir dans de bonnes conditions tous les enfants. Je vous en ai déjà parlé à plusieurs reprises et vous avez pris des décisions pour améliorer la situation. La dernière concernait la création d'un EPT en mars pour la rentrée afin de pouvoir encadrer les enfants qui seront répartis dans deux locaux, l'actuel et un provisoire dans l'école primaire. Le terme provisoire est important, car nous n'entendons pas faire perdurer cette situation. Le Conseil communal a d'ailleurs bien avancé dans ce dossier. Les besoins ont été définis en concertation avec la direction de la Maison de l'enfance. Actuellement, nous envisageons de construire un étage supplémentaire à la Maison de l'enfance. L'architecte, M. Burri, nous a confirmé la faisabilité. Au début du mois, nous lui avons demandé de nous faire une offre pour une étude d'avant-projet. Son offre devrait passer sur la table du Conseil communal le 30 juin. Cet avant-projet devrait porter sur l'ajout d'un étage et divers aménagements pour la salle de l'UAPE actuelle. Nous espérons l'avoir dans les mois qui suivent pour une décision du Conseil général et du peuple sur le projet définitif si possible en 2026.

M. Clovis Chételat est satisfait

3.2 Des services digitaux ultramodernes

M. Damien Voisard s'avance à la tribune :

« Le déploiement de la fibre optique par Swisscom dans notre commune va représenter une avancée majeure pour notre connectivité numérique. Cette technologie offre des vitesses de transmission bien supérieures à celles du cuivre, une plus grande stabilité du réseau et une capacité renforcée à répondre aux besoins croissants en télétravail et en services numériques.

Elle présente également des avantages en matière d'efficacité énergétique : la fibre consomme nettement moins d'électricité que les infrastructures cuivre, contribuant ainsi à une approche plus durable et respectueuse de l'environnement. Au niveau Suisse, ce seront 100 millions de kWh d'électricité par an qui seront économisés, soit à peu près la consommation annuelle d'une ville de 20 000 habitants.

Pour les entreprises locales, cette infrastructure constitue un véritable levier de compétitivité : elle permet des communications plus rapides et fiables et favorise le développement de services digitaux ultramodernes dans une qualité optimale.

Le déploiement de la fibre optique dans les communes de Delémont, Courrendlin, Rossemaison et Courtételle est en partie effectué, à Soyhières elle est terminée mais pas encore en service.

Pouvez-vous nous préciser l'état d'avancement de ce projet dans notre commune ainsi que les échéances prévues ? »

M. le Maire répond dans ce sens :

« Nous te remercions pour ta question pertinente concernant le déploiement de la fibre optique dans notre commune, et plus largement pour l'attention portée à l'amélioration de notre infrastructure numérique.

Nous partageons pleinement ton constat : l'arrivée de la fibre représente un enjeu majeur tant pour les habitants que pour les entreprises locales.

Cela dit, je tiens à t'informer en toute transparence que compte tenu des délais, nous n'avons, à ce jour, pas encore pu approfondir ce dossier ni récolter les informations nécessaires pour apporter une réponse précise et documentée.

Nos connaissances sur l'état d'avancement du projet dans notre commune sont, pour l'instant, malheureusement très limitées. Conscients de l'importance du sujet, nous nous engageons à l'étudier puis de revenir ultérieurement avec une réponse, très probablement par écrit, dès que nous aurons pu recueillir les informations utiles auprès des partenaires concernés, notamment Swisscom ».

M. Damien Voisard est satisfait.

3.3 Etude de sécurisation de la traversée de la route cantonale pour les enfants

Au tour de **M. Joseph Zmoos** de rejoindre la tribune :

« Lors de notre dernière séance de Conseil général, notre collègue, M. Martin Clerc, a fait une proposition visant à harmoniser les traversées de route principale des enfants fréquentant l'école et le centre communal de Vicques. En répondant au nom du Conseil communal, Mme Elisabeth Dennert nous a informé qu'une proposition de la commune, qui se porte sur le marquage d'un îlot avec la pose de poteaux, est en examen auprès du Service des infrastructures de la république et Canton du Jura (SIN). Le choix semble donc orienté vers une mesure physique qui, selon l'avis du Conseil communal, a l'avantage d'être toujours présent.

Je suis persuadé des bonnes intentions de nos autorités, par contre, j'ai de forts doutes en rapport avec la solution mise en examen.

La mesure physique proposée n'apportera que très partiellement l'effet souhaité. En effet, toute forme de ralentisseurs, îlots et autres formes d'entraves à la circulation peuvent facilement être ignorés et déjoués par les motocyclistes, les cyclistes et les automobilistes. Par contre, les véhicules lourds tels que camions et particulièrement les autobus de nos transports publics sont fortement gênés par ce genre d'ouvrages. J'attire votre attention sur le fait qu'une bonne desserte en transports publics implique forcément une fréquence de passage d'autobus très dense dans nos localités. Toute entrave sur nos routes nécessite un fort ralentissement pour les grands véhicules. Toute perte de vitesse est forcément suivie d'une accélération. Pour un véhicule à poids moyen d'environ 22 tonnes, cela provoque un énorme supplément d'émission de CO₂, donc de pollution, et provoque une forte augmentation de nuisances sonores et cela, jour et nuit car nous bénéficions également de Noctambus.

Tenant compte de ces différents éléments, je propose d'étudier une solution de signalisation électronique qui permettrait de ralentir la circulation momentanément de même manière que cela se pratique dans notre commune voisine de Courrendlin dans le secteur de l'école.

En conclusion, j'attends du Conseil communal, qu'il s'oriente vers des solutions tenant compte d'un bon rapport entre la sécurité, l'écologie, et la pollution sonore dans nos villages. »

La réponse de **Mme Elisabeth Dennert** :

« Cette question me donne l'occasion d'éclaircir encore une fois certains points :

Le Conseil communal se fait conseiller dans ses démarches par la Commission des travaux publics, le SIN et des professionnels de la sécurité routière. Il s'est avéré que dans la configuration de la route cantonale devant l'école primaire, la solution d'un îlot est la meilleure solution. Il rend attentif à tout moment chaque participant à la circulation routière qu'il doit être particulièrement prudent à cet endroit-là. Un excès de vitesse est rendu très difficilement réalisable par cette mesure. Les arrêts de bus proches obligent de toute façon les cars postaux de s'arrêter ou de ralentir.

Nous nous sommes encore une fois renseignés auprès du SIN et aussi auprès de la commune de Courrendlin, si une installation avec un ralentisseur temporaire est envisageable et concluante à cet endroit.

Celui à Courrendlin a été accordé dans le cadre du chantier de l'A16 quand il y avait 11'000 véhicules par jour qui traversaient ce village, contre 4'700 qui partent de Vicques direction Reclaine. Aujourd'hui, cette installation est entièrement à la charge de la Commune et le SIN n'accorderait pas une telle installation pour Vicques, il en a d'ailleurs refusé une à Alle l'année passée.

Plusieurs problèmes de sécurité se posent : Quand le signal ne fonctionne pas, les piétons ne se rendent pas compte que la vitesse n'est pas réduite à 30km/h.

Ce signal sensibilise les automobilistes et réduit la vitesse de ces derniers à des heures précises et informe que, lorsque le signal fonctionne, il y a probablement des écoliers sur le passage.

Quand le signal n'est pas en marche les automobilistes font donc moins attention, ce qui veut dire qu'il y a un risque accru pour les piétons.

Un passage piéton donne la priorité aux piétons, il est réalisé en respectant plusieurs critères comme, par exemple, un nombre important de piétons ou la proximité d'une école.

Partout où un passage piéton est visible, les automobilistes doivent faire attention aux piétons et adapter leur manière de rouler, que ce soit à 30km/h ou à 50km/h.

Beaucoup d'automobilistes interprètent ce signal : quand le signal est allumé et que la vitesse est à 30km/h il y a des écoliers, quand le signal n'est pas allumé il n'y en a pas, ils font donc moins attention, c'est un risque important.

En conclusion, on peut dire que la pose d'une réduction de vitesse temporaire à 30km/h pose plus de problèmes qu'elle n'en résout ».

M. Joseph Zmoos est satisfait.

3.4 Entretien des cours d'eau pour prévenir les dommages lors d'intempéries

M. Michel Darbellay s'avance à la tribune pour la dernière question :

« Les épisodes d'intempéries se répètent année après année avec des intensités parfois extrêmes, comme on l'a vécu lors de l'orage du 4 juin dernier sur le haut du Val Terbi. Les fortes précipitations sur une courte durée mettent nos cours d'eau à rude épreuve avec des débits qui gonflent en quelques dizaines de minutes. Ce n'est d'ailleurs pas par hasard si l'origine du mot Scheulte, en allemand, signifie gronder et traduit le caractère parfois turbulent de notre rivière.

Les matériaux emportés par les eaux, notamment du bois et branchages, peuvent obstruer les cours d'eau s'ils se heurtent à des obstacles comme des ponts mais aussi comme des arbres qui empiètent sur le gabarit du cours d'eau. L'obstruction du cours d'eau peut alors générer des dégâts considérables selon où le débordement se produit, avec des conséquences aussi bien économiques qu'environnementales.

Comment est assurée la surveillance des cours d'eau et quelles sont les mesures entreprises par la commune, notamment à la suite d'intempéries, pour l'entretien des berges et l'élimination des obstacles dans les cours d'eau ? Qui porte quelles responsabilités ? »

M. Yvan Burri délivre la réponse suivante :

« Monsieur, votre question est bel et bien d'actualité !

Le mercredi 4 juin, surtout sur Vermes et Corban, et le 7 juin sur Vermes, ont été des journées d'interventions des secours du SIS que je félicite au passage pour leur engagement. A Vicques on ne m'a fait remarquer qu'un débordement de conduite d'eau claire.

Le 4 juin une pluie diluvienne sur un court instant d'environ 10 minutes est tombée très violemment. L'eau de surface a dévalé les terrains et est entrée dans certaines habitations. Aucun blessé n'est à signaler.

Ce surplus d'eau a aussi entraîné des crues sur de petits ruisseaux qui ont débordé. Le volume d'eau a aussi entraîné du charriage de boues de bois et de pierres qui ont entravé le passage des eaux.

En terme purement de volume de crues de la Scheulte par exemple, ce n'était qu'une crue de 1^{er} danger soit d'une répétition possible tous les 2 ans. Il s'agit donc bien là d'un phénomène subit et très local et les petits ruisseaux ont été fortement sollicités.

Le débordement des cours d'eau est dû à des quantités trop importantes d'arrivée d'eau et de matériaux minéraux ou boisés entraînés par la crue dans un gabarit qui ne permet plus leur passage. Pour prévenir ces dommages, la commune a sensibilisé les acteurs du terrain soit par les réalisations du remaniement parcellaire, le rappel au triage forestier de la bonne façon de traiter les coupes de bois près des cours d'eau afin d'éviter les encombrements et, évidemment, les voyers communaux chargés, quand ils le remarquent, de dégager les obstructions. Elle a aussi engagé des gros investissements pour prévenir les crues dans les zones les plus peuplées touchées lors des crues importantes.

Avec 55 kilomètres de cours d'eau à grande majorité en massif forestier et en zones agricoles, de cours d'eau bordés de végétation arboricole parfois difficilement atteignable, d'innombrables constructions faites pour l'usage de tous les jours, il n'est pas possible de remarquer chaque arbre qui entrave dans sa croissance le gabarit de passage des eaux ou autres objets de toutes provenances.

Il est aussi difficile de juger sur le site si ce gabarit est suffisant pour une crue d'importance.

La commune dispose d'un plan d'entretien des cours d'eau qui permet, dans une certaine mesure, de prévenir les dommages et, depuis ce début d'année, elle a mandaté un bureau spécialisé dans les cours d'eau pour offrir son support dans la mise en œuvre de ce plan.

A la suite d'intempéries qui ont causé des débordements, la commune apporte son soutien d'urgence aux sinistrés qui en font la demande avec l'aide du service de secours puis, dans les jours qui suivent, reçoit les signalements des citoyens, fait l'inventaire des mesures à prendre dans l'immédiat, informe l'Office de l'environnement (ENV) des interventions qu'elle juge nécessaires, et avec son accord, engage les entreprises pour une remise en état le plus rapidement possible. A cela s'ajoute la remise en état des chemins et c'est ce que je fais depuis plus de dix jours. Ensuite, un constat plus général des effets sur les cours d'eau de la dernière crue est fait aux endroits sensibles ou sur signalement.

Pour les cas où l'on remarque des répétitions, la commune prend l'avis d'un bureau spécialisé et leur demande de faire une offre pour trouver les causes et y remédier.

Ces événements, désagréables pour les victimes, sont à mettre en relation avec ce que nous voyons aux informations comme à Blatten ou à Valencia l'année passée. Ils sont appelés à devenir plus fréquents et plus violents.

Nous ne sommes pas encore touchés par des événements majeurs mais il est important de s'assurer contre les dommages naturels. Assurance obligatoire pour les bâtiments dans notre canton et à bien plaider pour les aménagements intérieurs.

Notre commune a certainement un des plus grands bassins versant de ce canton. Sa surveillance, son entretien nécessitera encore bien des énergies et des investissements.

A chaque événement on en apprend un peu plus sur la réaction de la nature qui nous environne et sur les améliorations que nous pouvons apporter en termes de protection, mais le risque zéro n'existe pas ».

M. Michel Darbellay est satisfait.

Après ces questions orales, Mme la Présidente informe que 3 postulats ont été déposés par **M. Gabriel Friche** :

- Le Tritout mobile : une idée qui germe depuis 20 ans
- Un écopoint à Vicques comme les autres villages de la commune
- Permettre le recyclage du plastique, pourquoi pas ?

Une interpellation est encore déposée par **M. Patrick Cerf** :

- Donnons de l'élan aux itinéraires cyclables

Ces objets sont jugés recevables par le Bureau qui les traitera selon les dispositions du règlement.

4. Adoption du plan spécial « Chemin du Boutchu » à Vicques

Pour l'entrée en matière, **M. Christophe Fleury** s'avance à la tribune :

« Selon la loi sur l'aménagement du territoire, (LAT), un plan spécial règle la construction, la protection et l'organisation d'une portion délimitée du territoire communal.

Le plan spécial qui vous est présenté est directement dans ce contexte puisqu'il définit comment sera organisée la surface jouxtant le Chemin du Boutchu plus spécialement les parcelles n° 699, 700 et 701 ban de Vicques ».

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond :

« Le plan directeur communal adopté lors de la révision du PAL prévoit de développer le secteur qui nous occupe ce soir et qui est situé en centre ancien pour de l'habitat individuel ou collectif.

Le plan spécial, dans ses prescriptions, autorise les toitures plates et les attiques. Cette disposition s'écarte de l'article 36 al. 4 du règlement communal sur les constructions qui stipule que les toitures plates sont interdites en zone centre (zone la plus ancienne).

Selon le service cantonal du développement territorial (SDT), le site n'étant pas soumis aux prescriptions liées au périmètre ISOS (sites protégés d'importance nationale), une dérogation est possible et les autorités communales souhaitent autoriser les toitures plates ainsi que la réalisation d'attiques dans ce secteur afin d'optimiser la densification du centre ancien comme le demande la législation.

Etant donné que l'on s'écarte des dispositions du règlement communal sur les constructions, il appartient au Conseil général de valider le plan spécial tel qu'il vous est présenté qui par ailleurs prend en compte les remarques des services cantonaux.

Je remercie M. Thierry Choffat du bureau SD Ingénierie Jura de sa présence et de sa disponibilité afin qu'il puisse répondre à toutes vos questions et lui cède la parole sans plus attendre.

M. Thierry Choffat poursuit en ces termes :

« Effectivement, l'entrée en vigueur de la LAT révisée le 1^{er} mai 2014 a permis de :

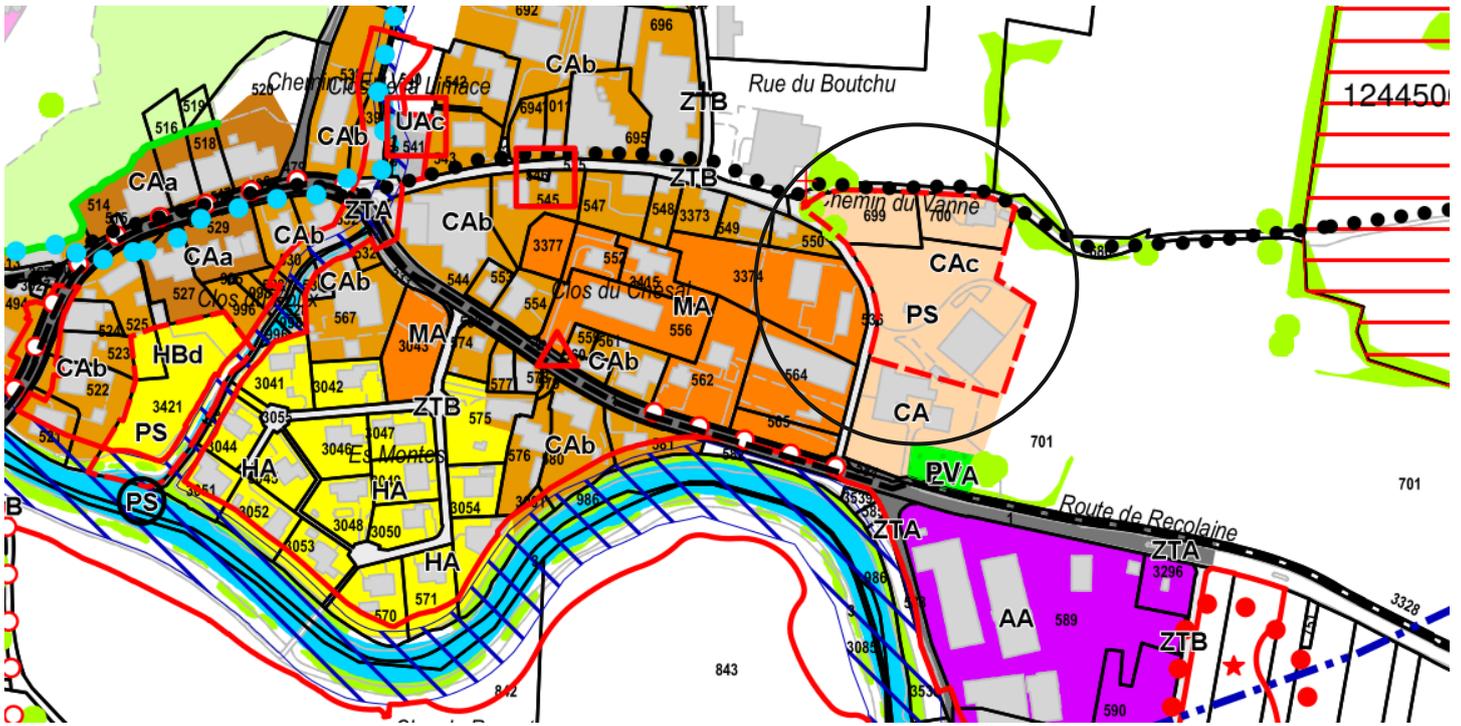
- Freiner le gaspillage du sol et stopper le mitage du territoire
- Développer une urbanisation compacte et préserver le paysage
- Réduire les zones à bâtir surdimensionnées
- Mieux utiliser les réserves de terrains existantes

Cela a eu pour implication la révision des plans directeurs cantonaux, la mise en conformité des plans d'aménagement local avec une planification supérieure, ainsi qu'une limitation des réserves de la zone à bâtir pour les besoins des 15 prochaines années.

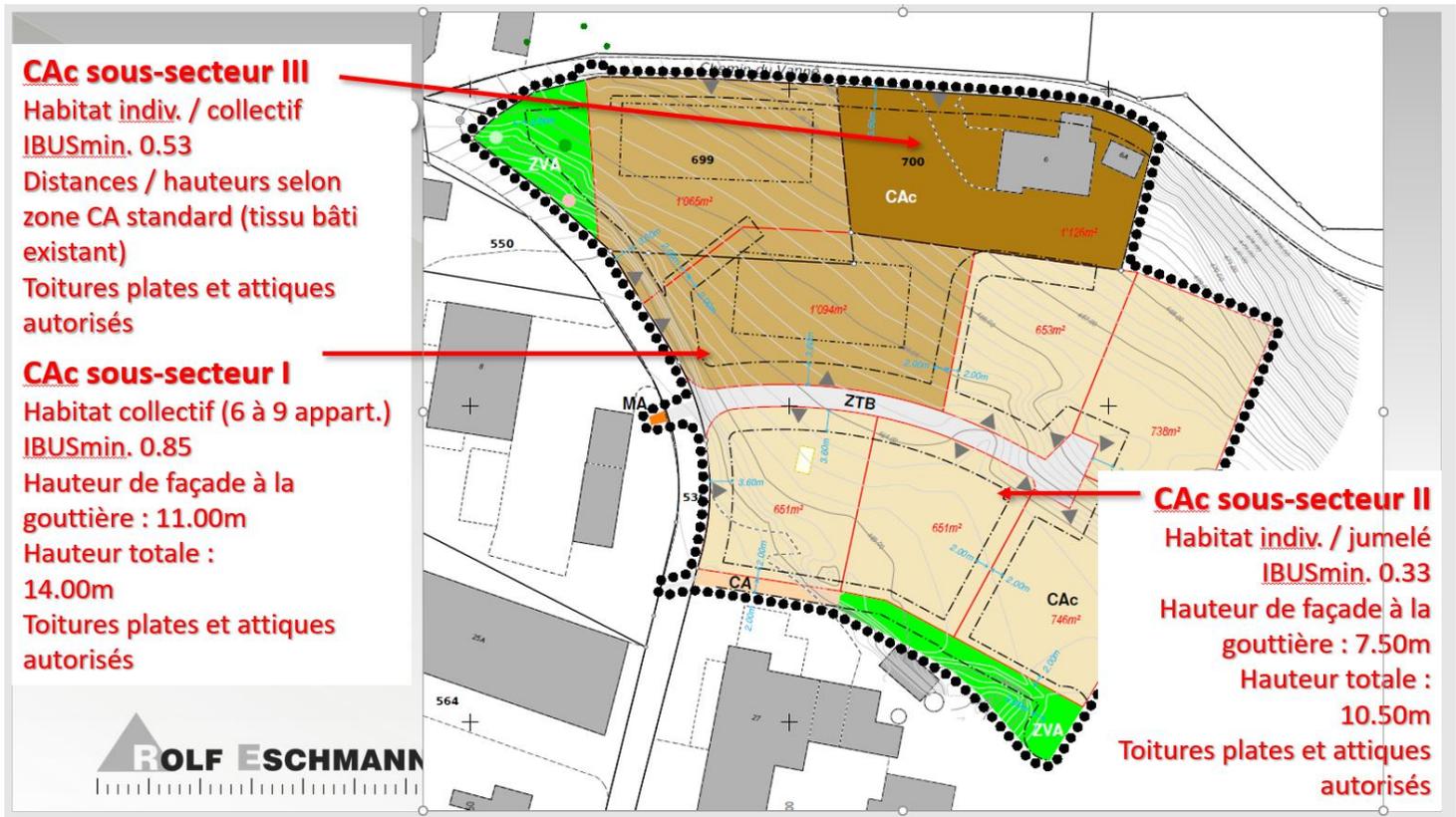
Le plan spécial présenté ce soir a pour but de :

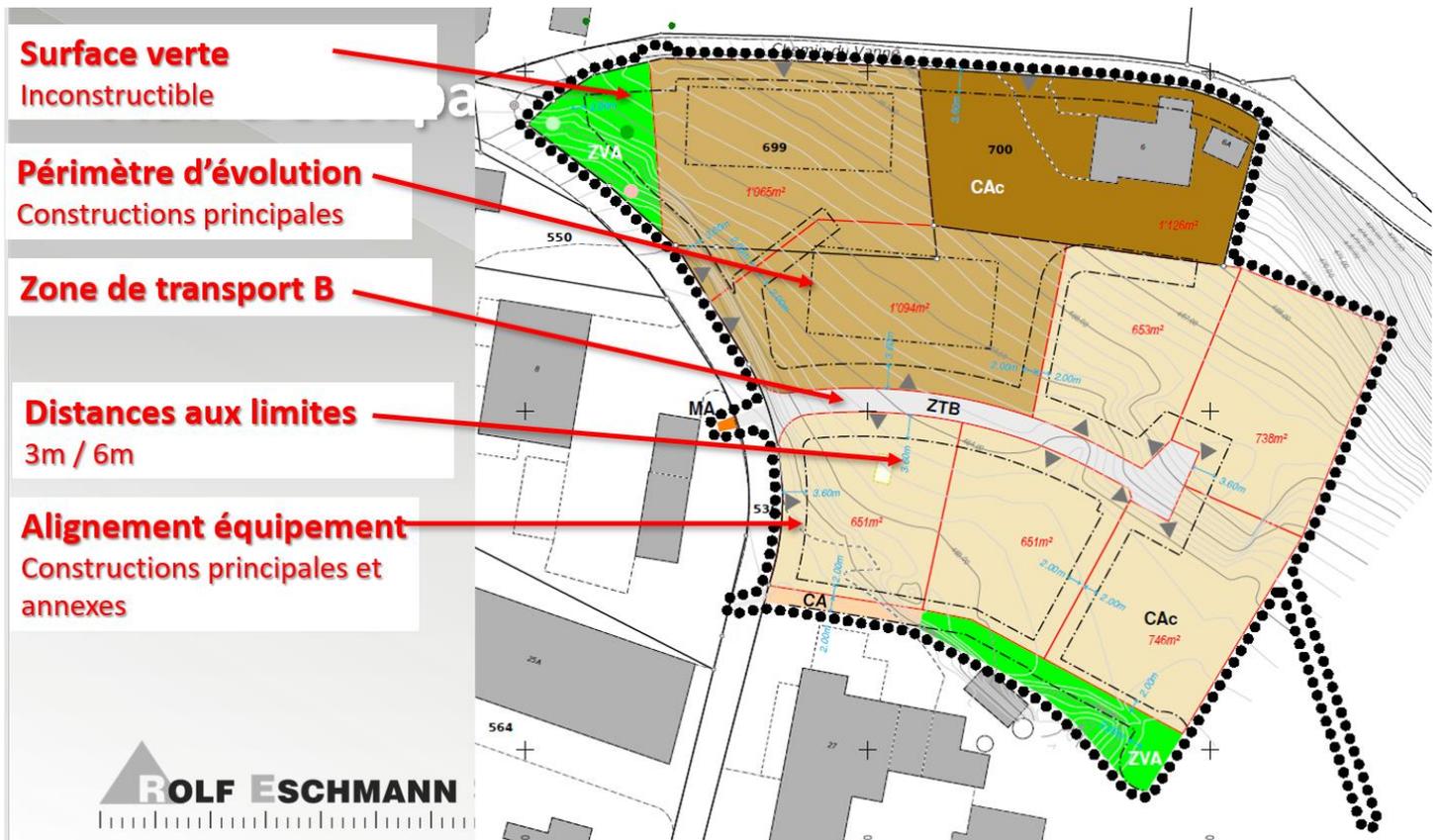
- Définir l'organisation d'une portion de territoire (y compris les mesures de protection)
- Régler l'équipement technique
- Contraindre les propriétaires et les Autorités aux exigences définies
- Éviter les constructions avant que le plan spécial soit entré en force

Ce soir, nous parlons du secteur encerclé :



Dans le détail il est montré à l'écran et expliqué les différents secteurs :





La procédure pour l'adoption du plan spécial est la suivante :

- ✓ Information à la population
- ✓ Examen préalable des services de l'Etat
- ✓ Mise au net
- ✓ Dépôt public (30 jours), du 28 mars au 28 avril 2025
- ✓ Adoption de la modification de peu d'importance par le Conseil communal le 5 mai 2025
- Adoption du plan spécial par le Conseil général (ce soir)
- Approbation par le Service du développement territorial (SDT) dans le courant de l'été 2025

M. Thierry Choffat se tient à disposition pour toutes questions complémentaires. Comme tout semble clair et que personne ne demande la parole, **Mme la Présidente** propose de passer au vote.

Décision :

Par un vote à main levée, à l'unanimité, le Conseil général adopte le Plan spécial « Chemin du Boutchu »

M. Choffat est remercié avant de quitter la salle.

5. Approbation des comptes de l'exercice 2024 de la commune mixte de Val Terbi et des bourgeoisies de Vicques, Vermes et Montsevelier ;

Pour l'entrée en matière, **M. Claude-Alain Chapatte** s'avance à la tribune :

Les comptes 2024 de la commune mixte de Val Terbi et des bourgeoisies de Vicques, Vermes et Montsevelier sont soumis au Conseil général pour approbation.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond :

M. le Maire poursuit en indiquant que les comptes de la commune ont été révisés par Fidag Jura SA. La commission des finances a vérifié les comptes des trois bourgeoises.

BOURGEOISIES

- Montsevelier : excédent de produits de 6'684 frs (excédent de charges de 11'815 frs au budget).
- Vermes : excédent de produits de 3'466 frs (excédent de charges de 7'135 frs au budget).
- Vicques : excédent de produits de 13'516 frs (excédent de charges de 15'295 frs au budget).

Pas de dépassement budgétaire pour les 3 bourgeoises.

Fortune nette	2023	2024
Bourgeoisie de Montsevelier	526 000	532 700
Bourgeoisie de Vermes	849 300	852 700
Bourgeoisie de Vicques	1 837 900	1 851 500

MUNICIPALITE

La commune de Val Terbi boucle l'exercice 2024 sur un bénéfice de 62'200 frs alors qu'un déficit de 279'800 frs était prévu au budget.

Les charges communales ont, dans leur ensemble, été bien maîtrisées. Les rentrées fiscales sont supérieures au budget :

- Impôts des personnes physiques + 41'600 frs
- Variation d'impôts (personnes physiques) + 136'400 frs
- Impôts des personnes morales + 50'600 frs
- Variation d'impôts (personnes morales) + 114'900 frs
- Impôts sur les gains immobiliers + 89'600 frs

Les bons chiffres des comptes 2024 ont permis l'attribution de 695'650 frs à la provision de politique budgétaire. Celle-ci pourra en particulier être utilisée pour lisser les résultats de ces prochaines années.

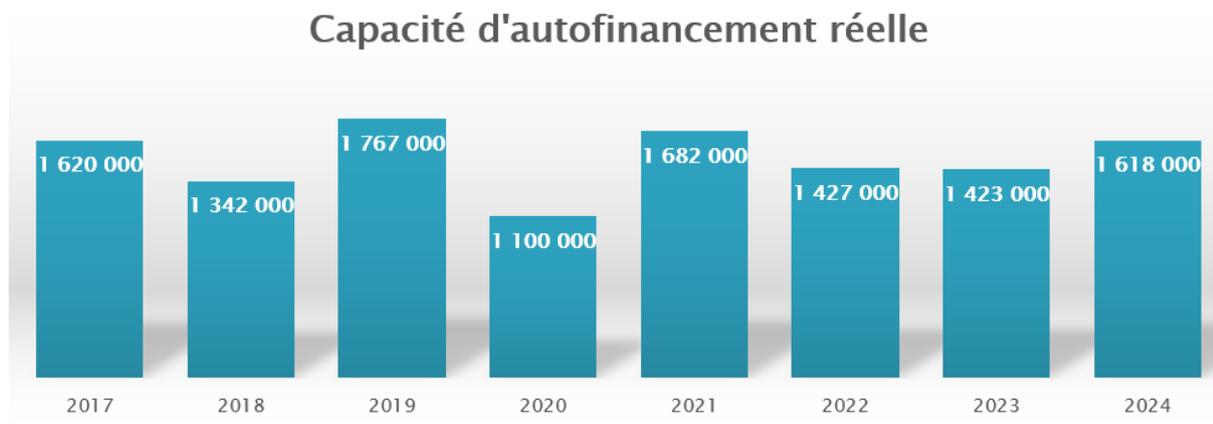
FINANCEMENTS SPECIAUX

- **Approvisionnement en eau potable (Vermes) :** **+ 19'000 frs**
État du fonds au 31.12.24 : 49'600 frs
État du fonds MCH1 au 31.12.24 : 105'600 frs
- **Elimination et traitement des eaux :** **- 12'600 frs**
État du fonds au 31.12.24 : 520'300 frs
État du fonds MCH1 au 31.12.24 : 739'000 frs
- **Déchets :** **+ 47'800 frs**
État du fonds au 31.12.24 : 298'900 frs

- **Corrections de cours d'eau :** + 86'100 frs
 État du fonds au 31.12.24 : 496'300 frs
 Etat du fonds MCH1 au 31.12.24 : 117'200 frs
- **Ouvrages collectifs :** + 27'400 frs
 État du fonds des chemins agricoles de Vicques au 31.12.24 : 39'900 frs
 Etat du fonds MCH1 des chemins agricoles de Vicques au 31.12.24 : 110'600 frs
 Etat du fonds des chemins forestiers de Vicques au 31.12.24 : 31'000 frs
 Etat du fonds MCH1 des chemins forestiers de Vicques au 31.12.24 : 142'200 frs
 État du fonds des chemins ruraux de Vermes au 31.12.24 : 39'100 frs
 Etat du fonds MCH1 des chemins ruraux de Vermes au 31.12.24 : 61'000 frs
 Etat du fonds des chemins RP Corban-Montsevelier au 31.12.24 : 37'900 frs
 Etat du fonds MCH1 des chemins RP Corban-Montsevelier au 31.12.24 : 40'700 frs

AUTOFINANCEMENT

Capacité d'autofinancement réelle



- **Endettement net :** 2'671 frs par habitant (2'850 frs en 2023)

Le ratio de l'endettement net par rapport aux revenus fiscaux est de 103.07%. Il est encore qualifié d'élevé par le service des communes.

L'état de nos finances laisse apparaître un bénéfice au niveau des comptes, mais deux aspects semblent encore préoccupants :

- Malgré le bon résultat 2024, l'endettement par habitant reste stable, car nous avons beaucoup investi et il reste beaucoup à faire
- Pour nous comparer aux autres communes qui font moins de bénéfice il faudrait le faire à quotités d'impôts égales... Notre bonne santé financière est en partie le résultat d'une fiscalité élevée en comparaison intercommunale

M. le Maire rappelle encore que le revenu moyen à Val Terbi s'élève à environ 72% de la moyenne jurassienne.

CONCLUSION

Aucune dépense dépassant les compétences du Conseil communal n'est à ratifier.

A nouveau les comptes sont parfaitement maîtrisés. Il tient à remercier la caisse communale, la directrice de la crèche ainsi que ses collègues du Conseil communal pour avoir participé activement à ces bons résultats.

Lors de sa séance du 19 mai dernier, le Conseil communal a approuvé les comptes 2024, et il vous invite à en faire de même ce soir.

Mme Gabrielle Maître-Brusatin remercie M. Claude-Alain Chapatte pour la présentation claire et réitère ses remerciements à l'ensemble des acteurs. Elle scrute la salle en vue d'éventuelles questions. Comme personne ne demande la parole, elle propose de passer au vote.

Décisions :

A l'unanimité, **le Conseil général accepte** les comptes de l'exercice 2024 de la **Commune mixte de Val Terbi**, présentant un **bénéfice de 62'227.48 frs.**

A l'unanimité, **le Conseil général accepte** les comptes de l'exercice 2024 de la **Bourgeoisie de Montsevelier**, présentant un **bénéfice de 6'683.65 frs.**

A l'unanimité, **le Conseil général accepte** les comptes de l'exercice 2024 de la **Bourgeoisie de Vermes**, présentant un **bénéfice de 3'465.85 frs.**

A l'unanimité, **le Conseil général accepte** les comptes de l'exercice 2024 de la **Bourgeoisie de Vicques**, présentant un **bénéfice de 13'516.13 frs.**

6. Voter un investissement complémentaire de 35'000 frs pour la réfection du chemin « Dos Commenray » à Corban

M. Michel Arnoux rejoint la tribune pour l'entrée en matière :

Il s'agit ce soir au Conseil général de se positionner sur la réfection du chemin Dos Commenray situé à Corban.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond :

Avant tout, **M. Michel Arnoux** rappelle qu'il s'agit du chemin qui mène aux fermes La Prospère et La Providence depuis la jonction de la route de Montsevelier en provenance de Courchapoix, au lieu-dit Sous Vassa. Il a été mis à mal par les intempéries hivernales.

Etant donné que le chemin longe le ruisseau, il est fragilisé, notamment par le nombre relativement élevé d'engins agricoles qui l'emprunte. A un endroit particulier, on décèle même un risque d'écroulement. Une rubalise a été posée afin de signaler l'endroit critique, mais à terme il est impératif de sécuriser la berge par un enrochement.

Un devis estime les travaux à 29'060 frs HT pour le secteur le plus raviné (amont). Aucun montant n'est prévu au budget cette année.

Nous pouvons envisager de mettre un crédit d'investissement au programme 2026 et dans l'intervalle limiter le trafic ou alors de solliciter un crédit extraordinaire pour entreprendre les travaux au plus vite. C'est cette dernière solution qui a été retenue par le Conseil communal.

M. Eric Schaller demande si on peut affirmer avec certitude que la solution soit la bonne à long terme ? Effectivement, le souci est que la problématique se répète ailleurs étant donné que, comme cité précédemment, le chemin longe le ruisseau. A terme, il est fort probable que l'ensemble du tronçon doive être réfectionné.

Mme la Présidente scrute la salle et comme le point semble clair, demande le vote.

Décision :

Par un vote à main levée, à l'unanimité, le Conseil général **accepte l'investissement complémentaire de 35'000 frs pour la réfection du chemin « Dos Commenray » à Corban.**

7. Communications

7.1 Plan d'aménagement local

M. Christophe Fleury informe :

« Petite victoire pour Val Terbi dans l'affaire du plan d'aménagement local contesté, pouvait-on lire dans la presse en mai dernier.

Comme vous le savez en automne 2024, la population avait été informée du recours déposé par l'Office fédéral du développement territorial contre la révision du PAL de la commune. Ce recours portait notamment sur le classement en zone à bâtir de certains terrains agricoles et entraînait un effet suspensif empêchant l'entrée en vigueur du nouveau PAL dans son ensemble.

Par décision du 8 avril 2025, la Cour administrative a admis la demande de la commune visant à limiter cet effet suspensif aux seules parcelles contestées. Ainsi, pour le reste du territoire communal non concerné par le recours, le PAL révisé peut désormais entrer en vigueur.

La procédure se poursuit en ce qui concerne les secteurs litigieux, pour lesquels la Cour devra se prononcer ultérieurement sur le fond du dossier. Les propriétaires concernés ont été contactés par le Tribunal et ont la possibilité d'intervenir dans la procédure. Les parcelles de Devant Vicques Sud, une portion de terrain du secteur chemin des Ecoles à Vicques, le terrain de football de Montsevelier, enfin l'Arche de Noé et le camping de Vermes sont concernés.

Les propriétaires bénéficiant de la levée de l'effet suspensif ont été informés afin qu'ils puissent avancer dans la réalisation de leurs projets. Le Conseil communal, de son côté, a décidé d'entreprendre les travaux nécessaires à l'élaboration des plans spéciaux prévus par le nouveau PAL (ZI La Romaine, chemin des Ecoles à Vicques).

Le Conseil communal salue cette avancée qui permet de concrétiser progressivement la mise en œuvre du nouveau PAL sur les secteurs validés ».

7.2 Don en faveur de la commune de Blatten (VS)

Pour cette deuxième information, **M. Claude-Alain Chapatte** gagne la tribune :

« Le Conseil communal de Val Terbi a décidé de répondre à l'appel lancé par l'association *Patenschaft für Berggemeinden* (Parrainage pour les communes de montagne) en faveur de la commune valaisanne de Blatten, totalement détruite par l'effondrement d'un glacier et d'une partie de la montagne.

En signe de solidarité, Val Terbi versera un don de **1 franc par habitant**, soit un montant total de **3'200 francs**, par l'intermédiaire de cette association, qui coordonne les soutiens à Blatten.

Il nous paraît d'autant plus important de participer à cet élan de solidarité que notre commune a, à plusieurs reprises dans le passé, bénéficié du soutien de *Patenschaft* pour financer certains projets d'investissement. C'est donc une manière pour nous de rendre un peu de ce qui nous a été donné, et de témoigner notre solidarité intercommunale.

Nous espérons que ce geste, modeste mais sincère, contribuera à aider Blatten à se reconstruire ».

7.3 Désignation du successeur d'Yvan Burri

M. le Maire poursuit :

« Avant de rendre hommage à M. Yvan Burri pour son départ du Conseil communal, je souhaite vous informer que la section locale du parti *Le Centre et sympathisants* a désigné son remplaçant, conformément aux dispositions en vigueur.

Il s'agit de **Monsieur Tobias Schaller**, domicilié à Vicques, marié, père de quatre filles, mécanicien agricole de profession, actuellement employé à la RCJU.

Le Conseil communal rencontrera Tobias d'ici la fin du mois afin de préparer son entrée en fonction cet été. À cette occasion, nous procéderons à la répartition des dicastères, ainsi qu'à d'éventuels ajustements dans leur organisation. L'entrée en fonction de Tobias se fera le jour de la rentrée scolaire, soit le 18 août 2025.

Nous remercions Tobias pour son engagement, nous nous réjouissons de l'accueillir au sein de notre équipe, et lui souhaitons d'ores et déjà plein succès dans ses nouvelles fonctions. Il apportera avec lui un souffle de jeunesse qui contribuera, nous en sommes sûrs, à enrichir la dynamique du Conseil ».

« Mais ce soir, c'est avec une émotion certaine, mais surtout avec beaucoup de respect et de gratitude, que je prends la parole pour saluer le départ de M. Yvan Burri du Conseil communal de Val Terbi. Après plus de douze années d'engagement au service de notre commune, Yvan a choisi de se retirer de la vie politique cet été. Un choix que nous respectons pleinement, même si, vous vous en doutez, son départ laissera un vide difficile à combler.

Yvan est entré au Conseil communal en 2013, peu après la fusion fondatrice de notre commune. Issu de Vermes, il est arrivé sans prétention particulière, ni compétences innées en génie civil. Il a cependant très vite démontré un sens aigu des responsabilités, en prenant en main un dicastère aussi vaste que complexe

: celui des travaux publics. Je peux l'affirmer sans détour : ses nombreuses réalisations démontrent qu'il a relevé ce défi avec pragmatisme et efficacité.

Qu'il s'agisse du grand projet de revitalisation de la Scheulte, de la création du Syndicat des eaux et de son développement, de la très prochaine mise en place du 30 km/h dans les rues des villages, du passage à l'éclairage LED, ou encore de l'entretien des routes. Autant de domaines concrets, visibles, parfois urgents, Yvan a toujours su conjuguer bon sens, pragmatisme et souci de l'intérêt général.

Ses dernières semaines de mandat ne lui ont d'ailleurs laissé aucun répit : les inondations à Vermes et Corban lui ont réservé leur lot de stress et de travail. Fidèle à lui-même, il a su y faire face avec sang-froid et engagement. Yvan n'était pas de ceux qui cherchent le tape-à-l'œil. Il s'agissait pour lui de garantir un service public efficace, durable, au service de la population.

Dans un secteur où les attentes des citoyennes et citoyens sont nombreuses, et légitimes, il a toujours su garder la tête froide, établir des priorités, tout en veillant à préserver l'équilibre financier de la commune. Ce souci de rigueur, je l'ai particulièrement apprécié en tant que responsable des finances. Je peux témoigner de sa capacité à défendre des investissements utiles, réfléchis mais toujours maîtrisés. Il a été un allié précieux dans cette recherche permanente d'efficacité et de durabilité.

Je tiens aussi à souligner sa fiabilité. Au Conseil comme en dehors, j'ai toujours pu compter sur lui. Il a su affronter les périodes de tension avec calme, sans jamais fuir ses responsabilités. Et croyez-moi, les décisions à plusieurs millions à prendre dans une certaine urgence n'ont pas manqué durant son mandat !

Mais au-delà du collègue engagé, j'ai appris à connaître un homme : un homme fidèle, sincère, doté d'un solide sens du devoir et d'une collégialité sans faille. Un homme avec qui j'ai aussi partagé des moments plus légers, lors de nos sorties ou soirées de Conseil, que, je crois, il appréciait autant que moi.

Notre proximité de vue, disons une sensibilité « assez verte », que nous avons souvent partagée, a sans doute facilité notre compréhension mutuelle sur les dossiers communaux. Mais au fond, c'est surtout la confiance et l'estime réciproques qui ont nourri cette belle collaboration.

Cher Yvan, au nom du Conseil communal, de l'administration, et, j'en suis convaincu, de l'ensemble des habitantes et habitants de Val Terbi, je tiens à te remercier chaleureusement. Pour ton engagement, ta loyauté, ton bon sens, et ta présence, tout simplement.

Je te souhaite une retraite bien méritée, pleine de sérénité, de découvertes et, qui sait, de balades nocturnes... peut-être même un jour dans une nuit enfin noire, sans aucun lampadaire allumé ! Bon, on ne va pas se mentir : pour l'extinction de l'éclairage de minuit à cinq heures, il faudra peut-être encore un peu de patience... Mais quand ça finira par marcher, dans quelques mois... ou quelques années ? Tu pourras enfin te dire, en levant les yeux vers le ciel étoilé de Vermes : "Cette fois, c'est bon, mission entièrement accomplie !"

Merci, Yvan. Et surtout, à bientôt ».

Mme Gabrielle Maître-Brusatin à son tour prend la parole :

« Je me dois de dire un mot à l'égard de notre conseiller communal en charge des travaux publics, M. Yvan Burri qui, mi-avril, a annoncé vouloir mettre fin à son mandat débuté en même temps que la commune fusionnée de Val Terbi, en 2013.

Comme c'est la dernière fois aujourd'hui que nous avons le plaisir de le cotoyer dans sa fonction officielle, il me revient de lui adresser ce jour en votre nom nos remerciements.

Yvan, tu auras consacré près de 12 années de mandat au sein de l'exécutif communal dans un dicastère qui n'est pas de tout repos. En effet, on ne comptabilisera pas le nombre de séances de chantier, de soumissions de travaux, de surveillance de leur réalisation auxquelles tu as dû faire face. Le projet de revitalisation de la Scheulte et de ses berges ainsi que la protection contre les crues fut assurément celui qui t'aura le plus occupé, ou du moins le plus longtemps.

Mais il ne faudrait pas oublier non plus toutes les autres réfections de routes, la gestion des eaux, celle des luminaires... qui fonctionnent ... ou pas ... ou par alternance ?! sans oublier les nombreux projets auxquels tu as contribué.

Au cours de ces deux législatures et demies, tu auras aussi eu droit à ton lot d'interventions et de questions de tout genre. Le domaine des travaux publics est toujours propice à intéresser les élus, les citoyens et les voisins.

Merci pour les échanges francs, sincères et toujours respectueux des prérogatives de notre assemblée. En ces temps où l'engagement pour la collectivité et le service public se fait plus rare, où il n'est pas toujours facile et très reconnu, qu'il me soit permis, au nom du Conseil général, mais aussi de toute la population de Val Terbi, de t'adresser nos plus chaleureux remerciements pour toutes ces années au service de notre commune.

Et de te souhaiter également le meilleur pour ta vie après la politique locale mais toujours au sein de notre belle commune.

Merci cher Yvan ! »

Après de chaleureux applaudissements, **M. Yvan Burri** exprime sa gratitude à l'assemblée pour les éloges reçus. Ne s'étant pas préparé à prendre la parole, il s'exprime avec spontanéité et tient à mettre également en avant ses collègues du Conseil communal. Il souligne le plaisir qu'il a eu à collaborer avec eux, appréciant particulièrement leur capacité à dépasser les clivages politiques pour œuvrer ensemble dans une même direction.

À mi-parcours de la législature, il choisit de quitter ses fonctions. Il ne part pas avec la certitude d'avoir toujours pris les bonnes décisions, mais avec celle d'avoir agi en permanence dans l'intérêt de la collectivité. Une certaine fatigue s'étant installée, il s'efface discrètement, laissant la place à la jeunesse et à de nouvelles idées.

Mme la Présidente scrute la salle et constate que tous les points à l'ordre du jour ont été traités et que la parole n'est plus demandée. Elle remercie les personnes présentes de s'être déplacées, leur souhaite un été radieux et les invite à rejoindre le stand de tir pour un moment convivial.

La séance est levée à 19h45.

Vicques, le 17 juin 2025

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Gabrielle Maître-Brusatin
Présidente

Sylvie Koller
Secrétaire